

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h le jeudi 23 avril 2020** en salle ZOOM par visioconférence.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère  
Monsieur René Poirier, conseiller  
Monsieur Bernard Cayer, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller  
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller  
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MANDAT DE NÉGOCIATION DE TERRAIN – FUTUR CENTRE MUNICIPAL
4. ACHAT D'HABITS DE COMBAT
5. LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 45.

Le conseil de la municipalité de siège exceptionnellement en séance extraordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ces personnes identifiées individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ceci est rendu possible en raison du décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours. Le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. Le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période supplémentaire de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020. Nous faisons mention du dernier décret soit le 478-2020 du 22 avril 2020.

L'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2020-04-096**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pascal Daigneault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

**2020-04-097**

## **3. MANDAT DE NÉGOCIATION DE TERRAIN – FUTUR CENTRE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire entreprendre des négociations entre les intéressés et la municipalité quant à l'acquisition d'un terrain pouvant y accueillir un centre municipal;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse d'opportunité de sites;

Il est demandé le vote par monsieur le maire Gilles Carpentier.

Le vote s'exécute comme ceci:

Élus en faveur de la résolution:

madame la conseillère Ginette Gauvin  
monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé  
monsieur le conseiller René-Carl Martin  
monsieur le conseiller Pascal Daigneault  
monsieur le conseiller Bernard Cayer  
monsieur le conseiller René Poirier

Élus en défaveur de la résolution:

monsieur le maire Gilles Carpentier.

Il y donc 6 voix pour la résolution et une voix contre.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pascal Daigneault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Bernard Cayer

et résolu à la majorité :

**D'AUTORISER** le directeur général monsieur, Michel Morneau, à entreprendre des négociations avec deux propriétaires des sites visés comprises à l'étude d'analyse de site;

**QUE** le directeur général puisse consulter au besoin la firme BBD Évaluateurs agréés selon l'offre soumise le 26 septembre 2019.

**2020-04-098**

#### **4. ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie doit remplacer des habits de combats qui ont une durée de vie utile de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie a fait l'embauche de 9 nouveaux pompiers en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre de ces pompiers utilisent de façon temporaire leur habit de combat prêté par leur employeur principal soit la RISIVR;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la reconnaissance par la CNESST de plusieurs cancers liés au combat incendie, le moyen de protection le plus efficace est le port de l'APRIA et de l'habit intégral de combat en bon état;

**CONSIDÉRANT QU'**après un incendie, les habits de combat doivent être décontaminés. Pendant le temps de décontamination, les pompiers doivent compter sur un habit de combat de réserve.

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie doit maintenir un inventaire suffisant d'habits de combat de réserves;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur par intérim du service de sécurité des incendies a déposé au comité de sécurité incendie de janvier 2020 dernier son rapport en ce sens et que ce rapport fait état de l'achat de 7 habits de combat incendie conforme et le comité a démontré son intérêt;

**CONSIDÉRANT QUE** le produit sélectionné par l'État-major cadre avec les devis de fabrication demandés par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) lors de son dernier appel d'offres et effectif le 18 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix unitaire de fabrication est effectif depuis ce temps et est sans augmentation jusqu'au 30 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**après cette date et en contexte de pandémie, les prix pourraient être significativement à la hausse.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Poirier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Pascal Daigneault  
et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le directeur général monsieur Michel Morneau, à acquérir de gré à gré 7 habits de combats.

**2020-04-099**

#### **5. LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Ginette Gauvin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Bernard Cayer  
et résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** cette séance à 19h54.

---

**M. Gilles Carpentier, maire**

---

**M. Michel Morneau, directeur  
général et secrétaire-trésorier**